



Convocation au tribunal pour dettes

Par **sarahmolie**, le **13/02/2008** à **15:55**

BonjourrrrrJe ne sais pas si je suis dans la bonne catégorie mais bon je me lance.rnJ'ai reçu voilà maintenant 2 mois une convocation au tribunal pour une dette de 12000€ contracté via la banque Accord groupe Auchan. Cette dette est bien a mon nom mais les remboursements devaient se faire sur le compte de mon ami ce qui n'a pas été fait faute de provisions. Seuls certains remboursements sont passés. Etant la titulaire de la carte qui a servi aux achats, ils considèrent que la dette est a moi. J'ai demandé des détails et j'ai reçu un listing des dépenses. Elles s'élèvent a 7000€, le reste n'est que des frais (que je trouve très lourd au passage). Il y a eu des demandes de liquidité de faites via internet qui ont été faites et acceptées mais sans jamais aucune preuves (en tout cas de notre coté). Je ne porterai pas plainte contre mon cher et tendre malgré tout, bcp trop de risques.rnAujourd'hui nous vivons avec uniquement les assédics de mon ami d'un montant de 950€ et les aides qui nous sont accordé (logement, aje car parents d'un bébé de 2 mois). rnComment me défendre fasse au tribunal? Que dire? Que faire? je n'ai pas les moyens de prendre un avocat.rnrnMerci par avance de vos réponsesrnCordialement

Par **Erwan**, le **13/02/2008** à **21:39**

Bjr, rnrnvous êtes signataire et bénéficiaire du prêt, c'est donc vous qui devez assumer la responsabilité de l'incident, pas votre ami. rnrnAllez au tribunal, l'Avocat n'est pas obligatoire en matière de crédit consommation puisqu'il s'agit du Tribunal d'instance (loi scrivener).rnrnTentez une conciliation, demandez une remise des majorations et pénalités, demandez l'application du taux d'intérêts légal de préférence au taux contractuel. Demandez un échéancier (deux ans maximum), c'est à vous de le proposer.rnrnSi vous obtenez cet échéancier, surtout respectez-le. rnrnApportez vos justificatifs de revenus et charges.rnrnIl n'y

a pas de mystère, il va falloir rembourser. La seule question est de savoir comment. Prenez votre sort en mains en faisant des propositions avant que le créancier ne le fasse à votre place.